

ARRETE
portant désignation des membres du jury d'examen

*1ère session
du
Master
1ère année
ECONOMÉTRIE, STATISTIQUES
parcours Statistique et économétrie*

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen (1ère session) du

**Master
1ère année
ECONOMÉTRIE, STATISTIQUES
parcours Statistique et économétrie**

M. GADAT SEBASTIEN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
Mme ALZIARY BENEDICTE, PROFESSEURE DES UNIVERSITES
M. DAOUIA ABDELAATI, MAITRE DE CONFERENCES
M. DE CORNIERE ALEXANDRE, CONTRACTUEL ENSEIGNANT CHERCHEUR LRU
MME DOINEAU MARINE, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENT
M. GOBILLARD BERTRAND, MAÎTRE DE CONFERENCES
M. GUEMBEL ALEXANDER, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
M. IBRAHIM JEAN-PAUL, CONTRACTUEL ENSEIGNANT LRU
M. LAMP STEFAN, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENTS
M. MEDDAHI NOUR, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
MME MOINAS SOPHIE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
M. PAUWELS EDOUARD, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
M. PARENTY SEBASTIEN, CONTRACTUEL ENSEIGNANT LRU
M. POINAS FRANCOIS, MAÎTRE DE CONFERENCES
MME RUIZ-GAZEN ANNE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
M. SEABRIGHT PAUL, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Article 2

Le jury sera présidé par : M. GADAT SEBASTIEN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 1er octobre 2024

Le Directeur
Christian GOLLIER